Image not found or type unknown

Plan de surendettement caduc

Par **Annick69**, le **27/11/2014** à **18:50**

Bonjour j'ai un plan de surendettement que je n'ai pas respecter ce jour je reçois une lettre ar de mise en demeure de regler la somme de 166, sous 15 jours si je paye cette dette avant les 15 jours huissier a t'il le droit de passer mon dossier surendettement caduc . Merci de plus l'huissier me dit que même si je paye il fait une procédure d'expulsion je n'ai jamais reçu de courrier même a la fin de mon bail alors que je lui devait mes loyers merci de votre réponse je sais que si mon dossier de surendettement n'est pas caduque ça bloque la procédure d'expulsion qui n'est pas entamer mon propriétaire ne ma jamais envoyer de courrier pour me réclamer mon loyer

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés